

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES
COMMUNE DE BEAUGEAY

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Absents représentés : 2

Absent non représenté : 1

CONVOCATION EN DATE DU 15/07/2026

AFFICHAGE EN DATE DU 15/07/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le MARDI 21 JUILLET à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Beaugeay se sont réunis en séance ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire.

PRESENTS : Mesdames BOINOT Émilie, CRASSAT Émilie, FRANÇOIS Priscillia, GROUSSET Monique, LOBEL Cécilie, MÈGE Angéline et REBEIX Aurore.

Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAULT Wilfried, PLISSONNEAU Frédéric, ROSSIGNOL Joël, ROUSSEAU Laurent.

Absents représentés : Monsieur RENAUD Francis donne procuration à Monsieur ROSSIGNOL Joël
Madame MARCON Julie donne procuration à Monsieur PLISSONNEAU Frédéric

Absent non représenté : Monsieur LEAU Benjamin

Secrétaire de séance : Madame BOINOT Émilie

Le Procès-verbal de la séance du 30/06/2026 est approuvé à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR COMPREND 4 POINTS

- 1 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire
- 2 – Remplacement d'un Conseiller Municipal et modification des représentants au sein des commissions municipales et des différentes instances
- 3 – Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO)
- 4 – Décision modificative – Budget principal 2026 – Régularisation du report de résultat de fonctionnement
- 5 – Questions diverses

1 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

• Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation :

- SAS IMMO MENGUY :
Terrain de 373 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 7 rue de Beauregard,
parcelle cadastrée Section B 849
- Mr et Me VEDRENNE :
Terrain de 746 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 3 rue des Oiseaux,
parcelle cadastrée Section ZD 279

2 – Remplacement d'un Conseiller Municipal et modification des représentants au sein des commissions municipales et des différentes instances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE7 du 31 mars 2026 portant sur la désignation d'un référent tempête » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE10 du 31 mars 2026 portant sur la désignation des délégués auprès de l'Association Trait d'Union Intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE18 du 31 mars 2026 portant la formation des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

Vu la lettre de démission de Monsieur THEBAULT Christophe, Conseiller Municipal, reçue en mairie, le 28 mai 2026 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport pour lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Monsieur THEBAULT Christophe, Conseiller Municipal, en date du 28 mai 2026, il convient de procéder à son remplacement au sein des différentes instances dont il était membre. Il convient également de procéder à la modification des représentants du Conseil municipal dans certaines instances.

Commissions municipales et désignation de leurs membres

Commissions « Personnel, Vie Associative « Sports et Loisirs » »

- PERSONNEL

: Président : ROSSIGNOL Joël
Vice-Président : BOINOT Émilie
Membres : PLISSONNEAU Frédéric, REBEIX Aurore, ROUSSEAU Laurent
- Vie Associative « Sports et Loisirs »

: Président : ROSSIGNOL Joël
Vice-Président : PLISSONNEAU Frédéric
Membres : BOINOT Émilie, CRASSAT Émilie, FRANCESCHI David, FRANÇOIS Priscillia, LOBEL Cécilie, MÈGE Angélina, REBEIX Aurore, RENAUD Francis et ROUSSEAU Laurent

Différentes instances :

Trait d'Union Intercommunal	Délégué titulaire : FRANCESCHI David Délégué suppléant : GRIMAULT Wilfried
Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiptement Rural de la Charente-Maritime (SDEER)	Délégué titulaire : GRIMAULT Wilfried Délégué suppléant : FRANCESCHI David
Référent Sécurité Routière	Délégué titulaire : REBEIX Aurore Délégué suppléant : ROUSSEAU Laurent

Nombre de votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO)

Le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération n° 2026_135 du 18 juin 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), en précisant notamment le nombre de représentants titulaires et suppléants devant être désignés par chaque commune membre.

Conformément à cette délibération, il appartient au Conseil municipal de désigner **un représentant titulaire et un représentant suppléant** appelés à siéger au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan : **Monsieur Joël ROSSIGNOL**
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : **Monsieur Laurent ROUSSEAU**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Nombre de votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Décision modificative – Budget principal 2026 – Régularisation du report de résultat de fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le budget de la Caisse des écoles ayant été supprimé, le solde de son résultat de fonctionnement, soit **445,84 €**, a été intégré au budget principal de la commune.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, la somme de **19 546,05 €** a été inscrite à l'article **002 – Résultat de fonctionnement reporté**.

Toutefois, le report de résultat constaté dans l'application Hélios s'élève à **19 991,89 €**, soit un écart de **445,84 €**, correspondant à l'intégration du résultat de la Caisse des écoles.

Il convient donc de procéder à une régularisation par décision modificative afin de mettre en concordance le budget principal avec le résultat repris dans Hélios.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative du budget principal 2026, comme suit :

- **Section de fonctionnement recettes**

Article **002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 445,84 €**

Article 73118 – Autres Contributions directes : - 445,84 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Questions diverses

Réexamen de la subvention de la SACA

Lors de la séance du 28 avril 2026, le Conseil municipal a voté le montant des subventions attribuées aux associations. Il avait toutefois été convenu que la subvention de la SACA serait réexaminée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Réponse du Conseil : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SACA reçu le **13 juillet 2026**, dans lequel son président, Monsieur Thierry Beaujour, propose un nouveau mode de calcul de la subvention des communes, fondé sur le nombre de bénéficiaires aidés, tout en maintenant un montant global de subventions identique.

Madame Aurore REBEIX, ayant participé à l'assemblée générale de la SACA, indique que des précisions complémentaires lui paraissent nécessaires afin de bien comprendre les modalités de calcul proposées et leurs incidences pour les communes. Elle souhaite prendre rendez-vous avec le président de la SACA afin d'obtenir ces explications avant que le Conseil municipal ne se prononce définitivement sur cette demande.

En conséquence, le Conseil municipal décide de reporter sa décision dans l'attente des informations complémentaires qui seront communiquées à l'issue de cette rencontre.

Demande d'occupation de la salle communale par l'association Beaugeay Sport Pour Tous

L'association **Beaugeay Sport Pour Tous** a transmis ses souhaits d'occupation de la salle des fêtes pour la saison 2026-2027. Les créneaux sollicités sont les suivants :

- **Lundi** de 18 h 30 à 19 h 30 : cours de Pilates ;
- **Mardi** de 19 h 15 à 20 h 15 : renforcement musculaire ;
- **Mercredi** de 9 h à 10 h : multi-gym ;
- **Jeudi** de 18 h 30 à 19 h 30 : yoga.

L'association indique que la reprise des cours est prévue le **7 septembre 2026**.

Monsieur le Maire et ses trois adjoints avaient souhaité attendre le retour de l'association concernant le cours de Pilates du lundi soir, dont la poursuite était conditionnée aux résultats de la période d'essai. Par courrier électronique en date du **12 juillet 2026**, l'association a confirmé que cet essai était concluant.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise à disposition de la salle communale selon les créneaux sollicités par l'association.

Réponse du Conseil : Plusieurs membres du Conseil municipal demandent si les services techniques ont pu mettre en place un nouveau planning permettant d'assurer l'entretien de la salle communale en tenant compte des créneaux supplémentaires sollicités par l'association Beaugeay Sport Pour Tous.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle organisation du planning de l'agent d'entretien a été étudiée afin de répondre à ces besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la mise à disposition de la salle communale au profit de l'association Beaugeay Sport Pour Tous pour les créneaux demandés au titre de la saison 2026-2027.

Il est précisé qu'une convention de mise à disposition sera conclue entre la commune et l'association. Celle-ci définira les modalités d'utilisation de la salle, les droits et obligations de chacune des parties, et rappellera notamment que **la commune demeure prioritaire dans l'utilisation de la salle des fêtes**. Ainsi, l'association devra libérer les locaux, si nécessaire, pour toute manifestation municipale, les opérations électorales, les cérémonies officielles, les réunions communales, ainsi que tout autre événement organisé ou autorisé par la commune.

Plan communal de sauvegarde : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été élaboré avec les membres de l'ancien Conseil municipal. Il indique qu'il convient désormais de procéder à sa mise à jour afin de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal, de vérifier les informations qu'il contient et, le cas échéant, de les actualiser.

À cette fin, deux réunions de travail sont programmées les 3 septembre 2026 et 8 septembre 2026 afin d'associer les élus à la révision du document. Le Conseil municipal prend acte de cette démarche.

Commission travaux : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion de la Commission Travaux est programmée le 4 août 2026. Cette réunion permettra d'examiner les dossiers en cours ainsi que les projets de travaux à venir sur la commune. Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Commission Action Sociale : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion de la Commission Action sociale est programmée le 29 juillet 2026. Cette réunion sera consacrée à l'organisation des actions en faveur des aînés de la commune. Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Commission Communication : Site Internet et PanneauPocket : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'ensemble des arrêtés municipaux continuera d'être mis à disposition et consultable sur le site internet de la commune.

Il précise également que l'application PanneauPocket sera conservée comme outil de communication destiné à diffuser les informations relatives à la vie communale, aux événements, aux alertes et aux informations pratiques à destination des administrés. Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Mise en place d'une régie : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il sera nécessaire de mettre en place une régie de recettes, celle-ci devenant obligatoire à compter du 1er janvier 2027.

Il précise qu'à ce jour, le règlement des locations des salles communales s'effectue principalement par chèque. À compter du 1er janvier 2027, ce mode d'encaissement ne sera plus possible et les paiements devront être effectués par terminal de paiement électronique (TPE), conformément aux nouvelles modalités de gestion des recettes.

Monsieur le Maire indique également que cette évolution nécessitera une révision des règlements intérieurs des salles communales afin d'y intégrer les nouvelles modalités de réservation, de paiement et, le cas échéant, les dispositions relatives à la régie de recettes.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations

Nomination d'un représentant de la commune pour la commission intercommunale d'accessibilité :

Monsieur Laurent ROUSSEAU se porte candidat pour représenter la commune au sein de la Commission intercommunale d'accessibilité.

Le Conseil municipal prend acte de cette candidature. La désignation officielle du représentant de la commune fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Commissions de contrôle :

Monsieur le Maire rappelle que les trois délégués titulaires de la commission de contrôle des listes électorales ont été désignés.

Il informe ensuite le Conseil municipal qu'un courrier électronique de la Préfecture recommande vivement aux communes de désigner également des délégués suppléants afin de pallier l'absence éventuelle des membres titulaires et d'assurer la continuité du fonctionnement de la commission.

Monsieur le Maire précise que les délégués suppléants seront désignés selon les mêmes formes et conditions que les délégués titulaires qu'ils seront amenés à remplacer.

Madame Émilie BOINOT se porte candidate en qualité de conseillère municipale suppléante.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il prendra prochainement contact avec des administrés susceptibles d'accepter les fonctions de délégué du Préfet et de délégué du Tribunal judiciaire.

Les désignations définitives seront soumises au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Compte-Rendu Commission « Vie associative » Sports et loisir

2.1 – Cinétoiles – 21 août 2026

Résumé : Événement organisé par la CARO. Installation à partir de 18h, ouverture des stands à 20h et projection à 21h15. Fréquentation estimée : 150 à 200 personnes. Parking prévu rue des Grives.

Actions prévues : Envoyer un formulaire aux associations pour connaître leurs participations et besoins, effectuer les déclarations de débit de boissons, coordonner la présence du food truck « La Cariolette ».

2.2 – Demande « Chauffe Gambettes »

Résumé : Demande de location de la salle des fêtes un week-end par mois de septembre à décembre 2026 pour des thés dansants.

Décision :

Avis favorable pour une première date test fin septembre. La poursuite dépendra de la fréquentation et des retours.

2.3 – Spectacle de Noël – 12 décembre 2026

Résumé : Organisation envisagée : Spectacle l'après-midi, Distribution de chocolats et vin chaud, défilé du Père Noël avec lampions réalisés par les enfants du SEJI.

Actions prévues : Solliciter le Comité des fêtes pour le financement des chocolats, préparer les flyers avec la commission communication, distribution par Karine.

2.4 – Commémoration du 11 novembre et Repas des Aînés

Résumé : Après la cérémonie : apéritif dînatoire offert et maintien de l'alternance annuelle entre repas/spectacle et colis pour les aînés.

Budget estimatif : Repas + spectacle : 2 770 € (environ 40 personnes), colis : 2 071 € (environ 120 bénéficiaires).

Actions prévues : Demander des devis actualisés et finaliser l'organisation avec la Commission Action sociale.

Recensement des dommages liés à la sécheresse

Suite à la lecture en séance du courrier d'une administrée faisant état des importants désordres subis sur son habitation en raison des épisodes de sécheresse de ces dernières années, le Conseil municipal a souhaité attirer l'attention sur cette problématique qui peut concerner d'autres habitants de la commune.

En conséquence, il a été décidé que la mairie diffusera prochainement une information à destination de l'ensemble des administrés, notamment par l'intermédiaire de PanneauPocket et des autres supports de communication communaux, afin d'inviter les personnes ayant constaté des dommages liés à la sécheresse (fissures, affaissements, mouvements de terrain, etc.) à les déclarer en mairie.

Ce recensement permettra à la commune de disposer des éléments nécessaires pour engager une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Le Maire,
Joël ROSSIGNOL

La secrétaire de séance,
Madame BOINOT Émilie